



**Délibération n° 2015 - 29 en date du 14 avril 2015
portant sur la renégociation de l'emprunt
concernant les travaux d'assainissement du bourg**

Le Conseil Municipal du Monteil au Vicomte s'est réuni à la Mairie le quatorze avril deux mil quinze à dix-heures trente selon convocation en date du 9 avril 2015 sous la présidence du Maire, Monsieur Didier MARTINEZ.

Monsieur Jean-François FOURNIER étant désigné comme secrétaire de séance.

Membres	11	
Présents	10	MARTINEZ, MEYER, DUMEYNIÉ, CHASSAGNE, BREDIER, FOURNIER, KERGUSTANT, LECLERC, MAFAITY, REGAT
Représentés		

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande de réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France :

Montant : 100 000,00 € - Durée : 360 mois - Taux : 5,37 % - Date de départ du prêt : 01/01/2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de refinancement la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France par le prêt suivant :

Montant : 89 039,68 – Durée : 279 mois – Taux : 4,60 % - Date de départ du prêt : 01/07/2015

Cette opération fait ressortir un gain total de 10 777,02 €. Les frais de renégociation sont de 200,00 €.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à M. le Maire de la Commune du Monteil au Vicomte pour la réalisation de cette opération, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour extrait conforme,
Fait au Monteil au Vicomte, le 14 avril 2015
Le Maire,
Didier MARTINEZ

